

## **LA COMMUNAUTE** **DE COMMUNES MIDI CORREZIEN ET SON CIAS CONTINUENT A** **REmplir LEURS MISSIONS**

Avec ce nouveau confinement, des mesures ont été prises dans les services communautaires qui restent joignables aux horaires habituels pour répondre aux questions et attentes des usagers.

**Services administratifs**: la communauté de communes conserve les accueils téléphoniques et physiques du siège à Beaulieu-sur-Dordogne et des sites de Beynat et Meyssac pour l'ensemble de ses services. Informations et renseignements au 05 55 84 31 00

**Enfance jeunesse**: Le Midi Corrèzien maintient l'ouverture des accueils de loisirs sur Aubazine, Beynat, Meyssac et Tudeils.

Les parents et les enfants seront accueillis sur les horaires d'ouverture habituels. Port du masque obligatoire dès 6 ans.

Une note sera adressée prochainement aux parents. Informations et renseignements au 05 55 84 02 12

**Services techniques**: Les gymnases de Beynat et Meyssac seront fermés au public mais restent ouverts aux scolaires.

La distribution des repas dans les écoles où la communauté de communes assure le service sera maintenue.

Les travaux de voirie et d'entretien des espaces verts se poursuivent.

### **En ce qui concerne le CIAS :**

A l'Instance de Coordination pour l'Autonomie, les conseillères assurent l'accueil téléphonique et physique sur les trois sites de Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac.

Le service de portage de repas à domicile est assuré pour les + de 60 ans et les personnes en situation de handicap. Seules les animations programmées en Novembre à savoir les ateliers mémoire, santé vous bien au volant et ateliers numériques sont annulées et reportées à une date ultérieure. Informations et renseignements au 05 55 84 05 05

Le SSIAD assure les soins infirmiers à domicile, prendre contact au 05 55 91 02 02 pour toute information.

Dans l'attente d'un texte sur leurs conditions de fonctionnement, les réunions des assemblées et des commissions sont réduites au strict nécessaire mais se poursuivent au titre d'un motif d'intérêt général dans des salles adaptées et avec des protocoles de sécurité encore renforcés. En l'absence de public, il n'est pas nécessaire d'instaurer le huis clos sauf si la presse est présente.

La collectivité informe régulièrement les usagers du territoire via son site internet [www.midicorrezien.com](http://www.midicorrezien.com) des nouvelles dispositions en vigueur.

A noter également la mise en place d'une plate-forme téléphonique des CCI de la Corrèze et de la Dordogne à destination des commerçants et entreprises au 05 53 35 80 80.